

## **PROCES - VERBAL 8/2016**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016 A 20H00**

**A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

### **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Procès-verbal de la séance du 2 novembre 2016	2
1. Communications	3
1.1. Communications du Bureau et de la Présidente	3
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.2. Communications de la Municipalité	6
2. Ordre du jour	7
Modifications	7
2.1. Assermentation de M. le Conseiller Jean DUTRUIT en remplacement de M. le Conseiller Philippe WEBER, démissionnaire	7
2.2. Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission de gestion du groupe UDC en remplacement de M. WEBER, démissionnaire	8
2.3. Préavis 19-2016 Eglise du Coteau – Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur - Crédit demandé CHF 696'400.-	8
2.4. Préavis 20-2016 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2016, 2ème série	15
2.5. Préavis 21-2016 Renouvellement du central téléphonique Crédit demandé CHF 460'000.-	16
2.6. Propositions individuelles	17
2.7. Divers	17

2.7.1. Fonds d'encouragement à l'efficacité énergétique Mme Lena LIO	17
2.7.2. Plateforme scientifique de l'EPFL au large de Pully Mme Annie MUMENTHALER	18
2.7.3. Pully Passion – ouverture et animations dominicales Mme Nadia PRIVET	19
2.7.4. Association Pully-Nord – fête de Noël Mme Lena LIO	19

A 20h00, la Présidente invite les conseillères et conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 79 présents. Le quorum étant atteint, la Présidente informe que nous pouvons délibérer valablement et déclare la séance ouverte.

### **Excusés**

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mesdames Madeleine Baumann, Nicole Panizzon, Pauline Tafelmacher, Anne-Laure Thévoz et Messieurs Daniel Aguet, Robin Carnello, Philippe Diesbach, Jean-Marc Duvoisin, Jean-Pierre Gallay, Steve Marion, Gérard Mieli, Ernest Moser, André Ogay, Olivier Ostertag, Fred Oskar Pfister et Jean-Marc Sottas.

Les invités suivants se sont également excusés : MM. les Députés Guy-Philippe Bolay, Jacques Haldy et Philippe Modoux.

### **La Présidente :**

Je salue la présence de M. le Député Marc Oran et de Mme Marie Nicolier de 24Heures, qui suivent nos débats et les en remercie. J'excuse Mme Nina Brissot du Régional qui regrette de ne pas pouvoir être avec nous ce soir. Je salue aussi le public qui est dans la salle. Je lui souhaite une cordiale bienvenue et une agréable soirée. Je le remercie pour l'intérêt qu'il porte à nos délibérations. Je remercie aussi les huissiers et ceux qui ont œuvré pour l'organisation de la salle, pour la magnifique décoration automnale dont nous bénéficions ce soir.

### **Procès-verbal de la séance du 2 novembre 2016**

#### **La Présidente :**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal qui vous a été transmis par courrier électronique dans le délai réglementaire. L'un ou l'autre d'entre vous a-t-il une remarque ou souhaite-t-il y apporter une correction ? Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office, conformément à l'art. 62 de notre règlement et je remercie son auteur pour la qualité de son travail.

## 1. COMMUNICATIONS

### 1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET DE LA PRESIDENTE

- **Démission de M. Philippe Weber (UDC)**

En date du 7 novembre, le conseiller communal UDC Philippe Weber m'a communiqué sa démission dans une lettre dont je vous donne lecture :

« Madame la Présidente, ma situation personnelle m'amène à démissionner de la Commission de gestion ainsi que du Conseil communal avec effet immédiat. Je laisserai ainsi ma place vacante à une personne de mon groupe qui sera plus à même de défendre nos intérêts politiques. J'ai eu beaucoup de plaisir à participer durant toutes ces années aux diverses commissions ainsi qu'au Conseil communal. J'ai également pu constater que, malheureusement, les décisions du Conseil communal ne reflétaient pas toujours la volonté de nos concitoyennes et concitoyens. Nous l'avons vu, par exemple, pour l'augmentation des impôts qu'une partie du Conseil avait acceptée mais que le peuple avait refusée par votation à plusieurs reprises.

Pensez également à nos petits commerces qui amènent de la vie et de la convivialité à toute la population et dont la situation est de plus en plus difficile. Je souhaite plein succès aux pouvoirs législatif et exécutif pour les années à venir afin que notre belle commune ne devienne pas une cité dortoir.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, mes meilleures salutations ».

Elu au Conseil communal en 2006, M. Weber a, depuis lors, toujours siégé à la Commission de gestion en tant que membre ou membre suppléant. Il a également participé à de nombreuses commissions ad hoc. Au nom du Conseil communal, je lui adresse nos vifs remerciements pour son fidèle engagement et nos meilleurs vœux de santé et de succès dans la suite de ses activités.

Je vous proposerai tout à l'heure une modification de l'ordre du jour afin que son successeur puisse être assermenté aujourd'hui et que le siège vacant à la Commission de gestion puisse être repourvu.

- **Transfert des archives du Conseil communal**

Conformément à l'art. 21 de notre règlement, le Bureau fait chaque année un rapport au Conseil sur l'état des archives. Cette année a ceci de particulier qu'avec l'élection, le 30 juin dernier, d'un nouveau secrétaire communal, les archives ont été transférées de l'ancienne au nouveau secrétaire du Conseil, sous l'égide du Bureau, comme le prévoit l'art. 34 du règlement.

J'ai le plaisir de vous communiquer que les archives sont à jour et que le transfert des dossiers est désormais achevé. Je remercie infiniment Jacqueline Vallotton d'avoir préparé cette opération avec beaucoup de soin. Il a ainsi été possible de verser directement aux archives communales une grande partie des registres, le nouveau secrétaire gardant à portée de main les dossiers les plus récents et en cours. C'est lui qui,

selon le règlement, est responsable des archives du Conseil et il bénéficie à cet égard de toute notre confiance.

### **1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

Depuis notre dernière séance, j'ai représenté le Conseil aux manifestations suivantes :

- Le jeudi 3 novembre, j'ai pris part à la première des deux **soirées d'ouverture automnale de la cave communale de Pully**, une animation plaisante et conviviale devant la Maison pulliérane qui réunit instances politiques, sociétés locales et habitants. Nous avons pu découvrir la dernière cuvée des crus blancs et rouges de la Commune tout en dégustant des produits du terroir au son d'un agréable duo de guitaristes.
- Le mercredi 16 novembre, j'ai répondu à l'invitation de la **FEDEVACO** qui tenait son assemblée générale au Foyer de la Maison pulliérane. En tant qu'organisation faîtière regroupant 50 ONG actives dans la coopération au développement, la FEDEVACO assure la liaison avec la Confédération, l'Etat de Vaud et une cinquantaine de communes vaudoises intéressées à soutenir des projets proposés par ses membres. Dans son allocution de bienvenue, le conseiller municipal Nicolas Leuba a relevé que la Municipalité de Pully, convaincue de l'utilité des services proposés par la FEDEVACO, sans pour autant lui attribuer l'entier du montant porté au budget, avait choisi en 2016 de s'engager en faveur d'une problématique qui lui tient à cœur : un projet d'accès à l'eau potable au Salvador, projet également soutenu par d'autres communes vaudoises.

La députée et conseillère communale Murielle Thalmann, qui était aussi présente ce soir-là, a souligné que l'an dernier, lors de l'adoption du budget 2016, grâce à un amendement adopté par le Conseil communal de Pully, le montant affecté à l'aide humanitaire d'urgence et à la coopération au développement avait doublé, passant de CHF 30'000.- à CHF 60'000.-. Un responsable de l'organisation Solidar Suisse, de retour de mission en Amérique centrale, nous a permis de découvrir comment, avec l'appui des collectivités publiques vaudoises, des régions rurales du Salvador connaissent de réels progrès en matière d'accès à l'eau potable. Où va l'argent ? A quoi est-il utilisé ? Qui sont les bénéficiaires ? M. Cousin m'a transmis quelques diapos que je vais vous montrer afin que vous puissiez vous aussi vous faire une idée plus précise des contributions proposées par Pully.

Je vais d'abord vous présenter le projet de Solidar Suisse au Salvador. Ce projet s'intitule : « De l'eau potable dans les maisons de tôle ». D'abord une petite comparaison entre le Salvador et la Suisse. La superficie du Salvador est à peu près la moitié de celle de la Suisse. Sa population est de 6,1 mio d'habitants, plus de 8 mio pour la Suisse. La plus grande disparité se trouve bien sûr au niveau du revenu national brut annuel par habitant, soit \$ 8'220 au Salvador et \$ 61'930 en Suisse.

Le Salvador est un pays qui a connu la guerre civile. On voit ici un mur portant les noms de 24'000 victimes. Elle a eu lieu entre 1979 et 1992, faisant quelque 75'000 morts et plus de 8'000 disparus. En 1992, un accord de paix a été signé et, en 1993, une amnistie générale décrétée par le Parlement. Fin 1998, le Salvador, comme les pays qui l'entourent, ont été touchés par l'ouragan Mitch qui a causé de nombreux morts. En 1999, avec l'aide de la Chaîne du bonheur, Solidar Suisse s'est engagé en faveur de la

reconstruction des infrastructures d'eau et des habitations. Entre 1990 et 2015, de grands progrès ont été réalisés au Salvador. Aujourd'hui, 94 % de la population bénéficie d'un accès à l'eau, 75 % d'un meilleur assainissement. La situation reste cependant préoccupante dans les régions rurales. Moins de 60 % des habitations sont raccordées à un réseau d'eau. Les ménages non raccordés consacrent 3 à 4 heures hebdomadaires à leur approvisionnement. L'administration nationale de l'eau et des égouts n'est pas en mesure d'équiper et de gérer l'ensemble de ces régions rurales.

Ainsi, le projet de Solidar Suisse concerne 11 municipalités dans ces régions rurales - vous pouvez les voir ici en bleu - notamment dans le nord du Salvador. Le projet est soutenu par l'Etat de Vaud, le Département du territoire et de l'environnement ainsi qu'une dizaine de communes vaudoises dont Pully. On nous a présenté un exemple dans un hameau qui s'appelle Pepeto, de 46 ménages, dans la commune d'Arcatao. Cette communauté est composée de familles paysannes et leur alimentation en eau est tirée d'une source à la qualité et au débit incertains. Il n'y avait pas dans ce hameau de réseau de distribution d'eau. Les infrastructures réalisées avec la contribution de Solidar Suisse consistent en un réservoir de 10 m<sup>3</sup> et une installation de pompage à proximité de la source, un réservoir et un réseau de distribution, celui-ci ayant nécessité 1850 m de fouilles. Un compteur est installé dans chaque maison ainsi qu'un robinet. On voit ici les réservoirs, la réalisation des fouilles et le raccordement des conduites. Ces compteurs rappellent davantage la Suisse.

Les interventions de Solidar Suisse ne se limitent pas au financement d'infrastructures car cet organisme apporte aussi son aide pour constituer un comité de l'eau, former ses membres et une administratrice qui s'occupe du secrétariat et de la facturation. Il s'agit aussi de former un fontainier responsable de la maintenance du réseau, du traitement et de l'analyse de l'eau et du relevé des compteurs. On voit ici le comité de l'eau.

Concernant le financement de ce projet, on observe que les habitants y ont contribué par un montant de \$ 5'000. La principale contribution émane de la commune d'Arcatao, soit \$ 36'000 et la contribution de la coopération suisse se monte à \$ 7'000. Le projet n'est donc pas entièrement financé par les œuvres d'entraide. Il va se poursuivre et, de 2017 à 2019, 4'180 personnes vont en bénéficier, soit quelque 1'045 ménages dans les 11 communautés rurales du Salvador.

Un autre participant à l'assemblée de la FEDEVACO, qui est le directeur de l'organisation Nouvelle Planète avec laquelle collabore Pully depuis bien longtemps, a aussi souhaité me transmettre quelques diapos pour que je puisse présenter ...

*Réaction d'un membre du Conseil demandant que la séance commence.*

### **La Présidente :**

Oui, on va très bientôt commencer. Pour une fois, il est aussi utile de voir où va l'argent pour un sujet qui est souvent très discuté. On a la possibilité de le montrer ce soir.

Ainsi, Nouvelle Planète soutient aussi des initiatives locales en s'appuyant sur des compétences locales. La Ville de Pully a soutenu Nouvelle Planète depuis 1986 pour un montant de CHF 334'000.- versés en 30 ans qui ont permis la réalisation de 65 projets à Madagascar et au Vietnam. Plus de 50'000 personnes en ont été les bénéficiaires. L'organisation associe des jeunes à ses projets. Ainsi, 50 pulliérans ont pu

participer au voyage d'entraide. Ces voyages permettent de découvrir et de partager le quotidien des habitants. Le projet soutenu par Pully en 2016 a consisté en la construction de 2 classes enfantines au Vietnam, soit CHF 5'000.- pour un coût total de CHF 64'000.-. Ceci a permis la scolarisation de 18 enfants supplémentaires. Les enseignants sont financés par l'Etat du Madagascar.

En 2015, Pully a contribué à un projet qui a permis de fournir de l'eau potable à 1'095 habitants. En 2014, elle a aussi participé à la construction de classes enfantines, à la fourniture d'eau potable à Madagascar et à 2 ponts piétons au Vietnam permettant à un grand nombre de personnes d'y passer en sécurité.

J'en ai terminé avec les quelques dias que je voulais vous présenter, aussi à la demande de ces organisations qui ont à cœur de pouvoir montrer que l'argent que fournissent les collectivités publiques est bien utilisé.

## 1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

### **M. Gil REICHEN, syndic :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, deux rapides informations. La première concerne **l'accueil de migrants** dans la construction de protection civile de la Damataire. C'est fin 2011 que la Municipalité avait été approchée par le Conseil d'Etat pour ouvrir cette construction pour l'accueil temporaire de migrants. Cela a donné lieu à l'élaboration d'une convention qui a réglé les conditions de cet accueil. Aujourd'hui, l'EVAM – Etablissement vaudois d'accueil des migrants – nous a annoncé que l'abri serait provisoirement inoccupé, provisoirement car il est possible, vu les conditions globales en terme de migrations, que cet abri soit de nouveau sollicité pour des situations d'urgence. Pour cette raison, la convention qui nous lie avec l'EVAM a été ajustée pour permettre une réoccupation de la construction de manière simplifiée, compte tenu aussi des investissements de l'EVAM pour la rendre « habitable » dans les meilleures conditions possibles. D'ici à la fin du mois, les migrants auront quitté cette construction à Pully.

La deuxième information concerne un sujet qui avait été à la base d'une interpellation de M. Marchetto, conseiller communal, en mars 2016, relative à la transmission d'adresses des habitants de Pully au Bureau Vaudois d'Adresses (BVA). Dans sa réponse, la Municipalité avait conclu en disant, en gros, que l'on ne respectait pas strictement les exigences légales en matière de protection des données en matière d'informations de nos habitants et qu'elle allait réexaminer cette situation. Aujourd'hui, c'est chose faite et la Municipalité a décidé de renoncer à la transmission de données sur les habitants au BVA à l'instar d'autres villes du Canton, comme Montreux, Morges, la Tour-de-Peilz, Nyon ou Yverdon, en raison essentiellement de la charge administrative que représente le fait de devoir demander à chaque habitant s'il accepte que ses données soient transmises au BVA. Cela nécessite de tenir des fichiers parallèles. Cette tâche administrativement assez lourde ne fait pas partie des missions de base du Contrôle des habitants, raison pour laquelle la Municipalité a décidé de ne plus transmettre ces adresses au BVA.

## **2. ORDRE DU JOUR**

### **La Présidente :**

Mesdames et Messieurs, vous avez tous et toutes reçu l'ordre du jour de la présente séance dans le délai requis. Suite à la démission du conseiller communal Philippe Weber, je vous propose de le compléter comme suit :

1. (nouveau) Assermentation de M. le Conseiller Jean Dutruit en remplacement de M. le Conseiller Philippe Weber, démissionnaire
2. (nouveau) Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission de gestion du groupe UDC en remplacement de M. Weber, démissionnaire

L'ancien point 1 devient le point 3 et ainsi de suite jusqu'à l'ancien point 5 qui devient le point 7 : Divers.

Aucune remarque ou opposition n'est émise. La Présidente considère ainsi cet ordre du jour modifié comme adopté.

### **2.1. Assermentation de M. le Conseiller Jean DUTRUIT en remplacement de M. le Conseiller Philippe WEBER, démissionnaire**

#### **La Présidente :**

Lors de sa séance du 9 novembre 2016, le Bureau a pris acte de la démission de M. Philippe Weber et a proclamé élu M. Jean Dutruit, premier des viennent-ensuite sur la liste UDC des dernières élections communales. Selon l'art. 9 al. 1 de notre règlement, les membres du Conseil communal et de la Municipalité absents, de même que ceux élus après une élection complémentaire sont assermentés devant le Conseil communal par le président de ce corps qui en informe le préfet. Je vais donc procéder à l'assermentation de M. le Conseiller communal Jean Dutruit et je prie M. l'huissier de bien vouloir conduire M. Dutruit devant la tribune. J'invite l'assemblée à se lever.

M. Dutruit, selon l'art. 5 de notre règlement, avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Je vais vous lire le serment, après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz « je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec confiance, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Jean Dutruit : « Je le promets ».

Je vous félicite et je vous invite à prendre place au sein de votre groupe. Vous pouvez passer vers le secrétaire communal qui vous remettra votre certificat.  
(Applaudissements)

## **2.2 Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission de gestion du groupe UDC en remplacement de M. WEBER, démissionnaire**

### **La Présidente :**

Je rappelle que selon l'art. 38, al. 3 de notre règlement, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer. J'invite donc le groupe UDC à soumettre une candidature.

### **Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :**

Madame la Présidente, chers collègues, le groupe UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Jean Dutruit qui a déjà tenu ce poste par le passé. Merci de soutenir cette proposition.

### **La Présidente :**

Pour la forme, je demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Ainsi, conformément à l'art. 40 al. 2 de notre règlement, M. Dutruit est tacitement élu et je l'en félicite. (Applaudissements)

## **2.3 Préavis 19-2016 Eglise du Coteau – Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur – Crédit demandé CHF 696'400.-**

### **M. Léopold CORDEY, président et rapporteur de la commission ad hoc :**

Dès lors que vous avez reçu le rapport, je ne vais pas le relire ici mais je tiens quand même, au nom de la commission, à rappeler certains points.

Cette église a été construite en 1961 par une association des amis de l'Eglise libre qui a fusionné en 1966 avec l'ancienne Eglise nationale. Lors de la fusion, elle s'est nouvellement appelée Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud.

Comme cela a été le cas pour d'autres lieux de culte, la chapelle du Coteau a été cédée à la Commune gratuitement. Comme propriétaire, elle en assume ainsi les frais, soit quelque CHF 10'000.- par année. Par nature, évidemment, les relations de la Commune ont lieu avec le Conseil de paroisse. Pour répondre à une demande récurrente concernant les locaux, le rez-de-chaussée inférieur de la chapelle a été transformé en garderie en 2009. Aujourd'hui, il est patent que la Commune manque cruellement de locaux à mettre à disposition des sociétés locales. C'est le cas, en particulier, de l'Ecole de musique qui sollicite fréquemment les autorités dans le but de pouvoir recentrer ses activités aujourd'hui quelque peu dispersées. Par sa nature et ses équipements, ce projet répondra bien et même mieux aux besoins du Corps de musique que ses locaux actuels au Prieuré parce qu'ils devront, un jour ou l'autre, les quitter.

Sur le plan des travaux, l'isolation phonique des salles de répétition – il y en a quatre – est particulièrement bien soignée, comme le sera aussi l'isolation thermique, les vitrages de l'entrée principale et de la façade nord. Une isolation phonique est aussi prévue dans le plancher de la salle de l'orchestre. En revanche, il nous a été expliqué qu'il serait disproportionné d'envisager une isolation thermique complète de l'église. Bref. Le Conseil de paroisse, le Corps de musique et l'Ecole de musique ont bien accueilli le projet, lequel convient parfaitement à leurs besoins.

Pour ce réaménagement, la Municipalité a mandaté un architecte selon la procédure du gré à gré. Le mandataire a établi un cahier des charges sur la base duquel le préavis que vous avez en mains a été rédigé. Un certain nombre de CFC a fait l'objet de questions dont les explications ont été convaincantes pour la majorité de la commission. Néanmoins, les honoraires d'architecte ont paru élevés à plus d'un commissaire mais il faut reconnaître qu'ils correspondent cependant à la stricte application des règles SIA et sont proportionnels aux travaux pris en considération pour ce type de calculs. En outre, on retiendra que ces travaux seront mis en soumission selon les règles des marchés publics et que la Municipalité les adjudgera, bien entendu, au mieux des intérêts de la Commune.

Précision : la Commission des finances, lors de sa séance du 8 novembre, a donné un préavis financier favorable par 7 voix pour et 2 contre. Quant à la commission ad hoc, c'est par 7 voix pour et une abstention qu'elle vous demande d'adopter les conclusions du préavis de la Municipalité 19-2016 Eglise du Coteau – Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur – Crédit demandé CHF 696'400.-.

J'en ai terminé. Simplement, nous avons relevé qu'il manquait le mot « supérieur » dans les conclusions. Je pense que c'est une correction de plume qui doit se faire automatiquement. Il n'est pas question de faire un amendement pour si peu de chose, à mon avis.

#### **La Présidente :**

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. L'entrée en matière est acceptée à une très large majorité, sans opposition et avec quelques abstentions.

En préambule, avant d'entamer la discussion sur le fonds, j'aimerais signaler que la semaine dernière les conseillères et conseillers communaux ont reçu une lettre ouverte signée par des habitants du chemin du Coteau qui faisaient ainsi part de leur inquiétude par rapport aux nuisances sonores, au problème de stationnement ou aux horaires d'utilisation de l'église du Coteau une fois les locaux réaménagés. Ils s'étonnaient aussi, par exemple, du montant des honoraires ou de l'utilité de prévoir une cuisine. La commission s'était déjà réunie lorsque les conseillers communaux ont reçu la lettre, de sorte qu'il n'a pas été possible de relayer les préoccupations qui n'auraient pas encore été traitées en commission. Certaines interrogations trouveront, je l'espère, réponses ce soir lors de la discussion. Ainsi, j'entame la discussion sur le fond. Qui souhaite intervenir ?

#### **Mme Verena Kuonen demande la parole :**

A la suite de l'étude approfondie du préavis susmentionné, l'Alliance du Centre adresse à la Municipalité les questions suivantes :

1. Isolation phonique : comment peut-on prévoir un local de répétition pour la fanfare dans un local où l'isolation phonique n'est que partielle ? Le jeu d'une fanfare n'a rien à voir avec celui d'un violon.
2. Pourquoi n'y a-t-il pas de rubrique consacrée aux travaux de désamiantage qui seront nécessaires car, vraisemblablement, de l'amiante peut être trouvé du moment que ce bâtiment a été construit en 1961 ?

3. Comment peut-on maintenir une garderie en activité durant des travaux d'assainissement et de rénovation lourds dans un bâtiment, notamment en raison des poussières, nuisances sonores et risques d'accidents ?
4. L'affectation prévue de ces locaux engendrera inévitablement des flux de trafic supplémentaires importants. Pourquoi n'ont-ils pas été évalués par une étude d'impact ?
5. Est-il usuel de prévoir d'éventuels frais de justice pour régler des conflits avec des citoyens ?
6. Compte tenu de ces inquiétudes, la Municipalité peut-elle s'engager à adapter ledit projet ?

Pour l'Alliance du Centre, présidente de groupe : Verena Kuonen.

**Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :**

Mesdames, Messieurs les Conseillers, vous avez reçu d'un particulier, co-signée par cinq autres personnes, une lettre adressée à tous les conseillers et je vous invite à l'analyser avec circonspection pour ne pas donner trop d'importance aux intérêts d'un ou plusieurs particuliers plutôt qu'à celui de la collectivité et de l'ensemble des habitants de Pully. Notre rôle et notre but, Municipalité et Conseil communal, est bien de construire et de réaliser ensemble, moyennant discussions et débats, des projets qui sont utiles à la collectivité, à nos institutions, sans défendre publiquement les intérêts d'un ou de plusieurs particuliers.

Les oppositions émanant de particuliers à un projet se traitent en principe dans le cadre de la mise à l'enquête où chaque personne qui a un intérêt digne de protection, précisément un voisin, peut faire opposition, celle-ci étant ensuite examinée de manière approfondie au regard de la loi. Nous devons débattre du projet ici dans sa globalité en analysant sa nécessité pour notre collectivité et son impact financier pour la Commune, au vu de ce qu'il apporte pour notre ville.

Je préciserai encore que nous avons reçu longuement M. Dauwalder dans nos bureaux et que nous avons fait part de nos projets en détails, en lui donnant toutes les réponses à ses questions et toutes les explications requises. Cela dit, la Municipalité répond très volontiers aux questions qui sont maintenant posées et aux suivantes s'il y en a encore.

Mme Kuonen, je réponds tout d'abord à votre première question concernant l'isolation phonique. Une étude acoustique à ce stade d'avant-projet a été réalisée par un bureau spécialisé de Lausanne. Les mesures préconisées pour l'amélioration phonique du bâtiment respectent les exigences du Cercle du bruit suisse, groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit. Une attention particulière a été portée sur les salles de répétition se situant au nord du bâtiment. Les immeubles voisins, chemin du Coteau 15 et Val-d'Or 9, ne seront pas perturbés par les répétitions de musique grâce à la mise en place de vitrages spécifiques à triple vitrages, je précise, et de compléments d'isolation périphérique adéquats qui eux aussi ont un coût. Quant à l'appréciation du volume d'un cuivre par rapport à un violon, ceux-ci restent de toute façon inférieurs à 95 db selon les indications de la SUVA. Il convient donc d'envisager de prendre plutôt des mesures pour préserver les oreilles des musiciens alors que ces voisins de l'église du Coteau ne seront pas incommodés, comme relaté précédemment, car au bénéfice des mesures techniques prises sur la façade nord et la façade ouest.

Deuxième question : pourquoi n'y a-t-il pas de rapport sur le désamiantage ? Selon les observations réalisées, il n'y a que de faibles risques de trouver de l'amiante dans les parties de la construction concernées par les travaux mais nous pourrions en trouver éventuellement lors du démontage des fenêtres et de l'arrachage de la moquette de la petite cuisine. Des réserves ont été portées au budget de ces deux postes afin de pouvoir, le cas échéant, protéger les ouvriers de l'amiante lors du démontage de ces parties d'immeuble. Un rapport devra dans tous les cas être délivré lors du dépôt du dossier de l'enquête. Il est clair qu'avant tout dépôt de dossier d'enquête, un rapport sur l'amiantage doit être établi et il le sera ; c'est prévu dans le budget.

Comment peut-on maintenir une garderie durant les travaux ? Eh bien, la poussière du chantier ne devrait pas perturber la crèche car les deux locaux sont complètement indépendants l'un de l'autre. Les travaux bruyants seront principalement réalisés lors des périodes de vacances et nous sommes en parfaite coordination avec les responsables pour éviter toutes les nuisances et mener ce chantier de manière à les déranger le moins possible.

Concernant le flux du trafic, je dirais au préalable que ce bâtiment se trouve à un endroit très centré de la ville ; il est donc très facilement accessible avec les transports publics. Ainsi, c'est un lieu idéal pour y donner des cours de musique puisque les enfants, sortant des écoles, se trouvent à deux pas de celui-ci et peuvent s'y rendre à pied ou en transports publics. L'église du Coteau se trouve directement devant l'arrêt du bus 25, du bus 4, de la gare et du bus 47, donc accessible de toutes les directions de la ville. Par ailleurs, le flux de trafic ne devrait pas être plus important que l'affectation actuelle. Il faut rappeler, qu'à ce jour, l'église est déjà utilisée pour des cultes et qu'il n'y a jamais eu de chaos au niveau du parcage. Il y a également la cour du Collège principal qui peut être utilisée à de nombreux moments : le mercredi après-midi, le mardi soir, le jeudi soir ainsi que le samedi et le dimanche puisque cette cour est ouverte au parcage lorsque la piscine couverte est ouverte.

Question 5 – excusez-moi d'être si longue, mais il y a beaucoup de questions – pourquoi des frais de justice pour régler les conflits avec les citoyens ? Eh bien, au vu de ce qui se passe, on peut certainement prévoir que, oui, il y aura des conflits, s'il y a des voisins qui sont très récalcitrants et qui utilisent tous les moyens, jusqu'au bout, pour s'opposer à tout projet qui est construit dans la Commune. Dans ces cas-là, eh bien, oui, nous devons prévoir des frais pour faciliter les levées d'oppositions, répondre aux recours et régler les procédures judiciaires.

Enfin, la question 6 : compte tenu de ces inquiétudes, la Municipalité peut-elle s'engager à adapter ledit projet ? Eh bien, il sera parfaitement adapté aux engagements pris dans les points traités précédemment sans qu'il y ait de nouveau projet à présenter.

Je vous remercie. J'espère avoir répondu à vos questions. Nous sommes encore à votre disposition. (Applaudissements)

#### **M. Alexis Bailly demande la parole :**

J'aurais une question à l'intention de la Municipalité. Il a beaucoup été question d'isolation pour atténuer les bruits pour les voisins. Vous, Mme la Municipale, avez dit qu'il s'agit surtout de protéger les oreilles des musiciens. Tout le monde sait qu'une église est un bâtiment à très très forte réverbération. Alors, est-ce que l'adaptation du

bâtiment à l'intérieur pour permettre son usage par une fanfare va entraîner des coûts supplémentaires par rapport à ce qu'on a déjà fait pour l'isolation extérieure ?

**Mme Lydia Masméjan, municipale, demande la parole :**

Je vous remercie pour votre question. En fait, l'isolation phonique est prévue d'une part à l'intérieur – je ne veux pas dire des cellules, même si elles ne sont pas très grandes – mais des petites salles. Leurs parois sont toutes isolées. Ensuite, au nord et à l'ouest, les baies vitrées seront remplacées par des triples vitrages et les périphériques qui seront modifiés seront isolés. Dès lors, il est clair que l'isolation à l'intérieur plus l'isolation des deux parois nord et ouest vont garantir une bonne isolation phonique non seulement à l'intérieur mais également à l'extérieur. De plus, j'aimerais quand même dire que les questions acoustiques relèvent du domaine professionnel, qu'il s'agit d'un métier et que nous avons consulté des spécialistes. Nous disposons d'un rapport dans ce domaine et cette question a été étudiée de manière professionnelle ; nous répondons aux exigences posées par les spécialistes, ingénieurs, acousticiens, précisément pour que les voisins ne soient pas dérangés et qu'à l'intérieur l'acoustique soit bonne, avec une bonne isolation.

**Mme Muriel THALMANN demande la parole :**

Je suis rassurée quant à l'isolation phonique pour le côté nord et pour le côté ouest mais qu'en est-il du côté est ? Peut-on, là aussi, garantir une bonne isolation phonique qui ne dépassera pas les 95 db ? Autre chose que j'aimerais aussi souligner : lorsque l'on a posé la question par rapport aux frais d'avocat, on ne nous a pas parlé de la problématique avec les voisins, on nous a juste répondu qu'il s'agissait de mettre en place certaines choses, de mettre en place les frais de notaires et autres. On ne nous a pas du tout parlé de cette problématique et je trouve regrettable. Merci beaucoup pour votre réponse.

**Mme Lydia Masméjan, municipale, demande la parole :**

Il y a de toute manière déjà une isolation sur le fond qui garantit aussi une protection phonique. Il est clair que la façade est et la façade sud ne sont pas touchées. La façade sud, ce n'est pas possible. De toute façon, il y a une façade qui restera non modifiée, c'est celle-ci puisqu'elle comporte des vitraux et que, selon la note 3 qui s'applique, il s'agit de ne pas les toucher. Concernant l'autre, il y a quand même un bon mur, et j'aimerais quand même rappeler que les voisins habitent eux aussi dans une maison. Cela signifie qu'il y a deux murs plus une distance, plus un plancher lui-même isolé qui permet de garantir une isolation. Dans les autres communes et partout ailleurs, les conditions sont nettement moindres que ce qui existera une fois les travaux réalisés pour ces cours de musique.

Quant à votre deuxième question, est-ce que vous pourriez éventuellement la répéter ?

**Mme Muriel THALMANN :**

C'était juste que je regrettais que lorsque nous avons posé la question dans le cadre de la commission ad hoc au sujet de ce qu'il y avait sous frais de justice et d'avocat, on n'a pas du tout fait mention que vous prévoyiez d'avoir des problèmes avec les voisins. On nous a simplement répondu qu'il s'agissait de frais usuels dans le domaine de la préparation des contrats. Je regrette, c'est tout.

**Mme Lydia Masméjan, municipale :**

Si ça a été le cas, j'en suis désolée, mais je dirais peu importe. L'essentiel est que nous soyons tous maintenant bien informés. C'est le présent qui compte. Ces frais de justice, il est vrai que l'on pourrait ne pas les prévoir mais, à ce moment-là, c'est toujours le même problème : si l'on doit prendre des avocats, aller devant la Cour de droit administratif parce qu'on a des opposant quérulents, ces frais sont en plus. Là, nous avons l'avantage de les avoir prévus et nous ne les utiliserons évidemment que si nous devons faire face à des oppositions drastiques, pointues, avec des gens qui sont très quérulents et contre lesquels nous devons malheureusement nous défendre, ce qui implique des coûts pour la Commune, et du temps.

**M. Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :**

Mon intervention sera très rapide. Elle concerne les coûts que je trouve effectivement, comme beaucoup d'autres, très chers : les frais de justice, etc., mais il y a un chiffre qui me saute aux yeux, il y a une lettre ouverte à ce sujet d'ailleurs, c'est les frais d'architecte, point 291, de l'ordre de CHF 140'000.-. J'aimerais savoir si c'est bien raisonnable d'avoir pas loin du quart, soit de 25 % du chiffre de CHF 696'000.- consacrés à des honoraires d'autant plus que les travaux ne sont pas non plus extraordinairement compliqués. Pour ordre de grandeur, dans le préavis 2009 pour le dessous du même bâtiment, donc de l'église, pour la garderie, les honoraires étaient de l'ordre de 13 %, soit moins de la moitié. J'aimerais juste qu'on m'éclaire : est-ce que ce travail – je ne sais pas quel est le tarif horaire d'un architecte mais j'imagine quelque chose comme CHF 100.-, CHF 150.-, CHF 160.-, je ne sais pas – enfin bref, ça fait presque 1000 heures de travail, est-ce que c'est juste, est-ce que c'est logique, est-ce que ça vous semble normal, est-ce que vous ne trouvez pas ça cher ? Merci.

**Mme Lydia Masméjan, municipale, demande la parole :**

Je ne découvre pas cette question ce soir puisque j'ai déjà répondu à votre papa lundi qui a posé la même question. Alors, je réponds ici, de nouveau. La Ville de Pully, par son service de l'urbanisme, a recalculé les honoraires d'architecte selon la norme KBOB 2016 sur le montant hors TVA des travaux estimés à CHF 396'000.-, hors divers et imprévus qu'on ne prend pas dans ce calcul, le montant des honoraires était en fait plus élevé que celui figurant dans le projet. Nous espérons qu'au terme des procédures applicables selon la loi des marchés publics les devis seront inférieurs aux estimations. Dans ce cas, les honoraires d'architecte seront adaptés à ce nouveau prix des travaux. Cependant, j'aimerais dire que les honoraires ont été soumis à notre service et entièrement recalculés puisque nous nous attendions à cette question. Je peux vous assurer que nous sommes tout à fait dans les tarifs usuels qui correspondent simplement aux normes KBOB 2016.

**M. Luc JEANNERET demande la parole :**

J'aimerais quand même répondre à M. Duvoisin : en tant que fils d'ingénieur, vous devriez être un petit peu au courant de ces procédures SIA. On peut économiser CHF 200'000.- sur un projet comme ça, facilement. On ne passe pas par des entreprises traditionnelles mais on soumet le projet à une entreprise générale. Dans ce cas-là, je vous garantis qu'on trouve CHF 200'000.- de moins pour faire ce travail. Même les grandes entreprises vont venir ici, à genoux, pour le faire mais il faut savoir ce que cela veut dire. Si vous donnez ces travaux à une entreprise comme Losinger, par exemple, si elle choisit de prendre un électricien du canton de Fribourg et un menuisier du Valais, il faudra aussi l'accepter ! Donc, si l'on passe par des ingénieurs qui habitent Pully,

Belmont ou Paudex et qui paient leurs impôts dans ces communes, c'est une chose. Si vous prenez l'ingénieur de Losinger, il vous coûtera moins cher mais il paiera ses impôts à Annemasse. Alors, maintenant, c'est une question de choix, ce n'est pas une question de prix.

**Mme Nadia Privet demande la parole :**

Pour ma part, je regrette sincèrement que le vote sur le préavis 19 – 2016 soit présenté avant la présentation des plans finaux du projet de restauration, transformation et réaffectation de notre vénérable bâtiment du Prieuré 2, 2a actuellement en concours d'architecture. Ce regret est amplifié par la décision de la Municipalité de déplacer de manière définitive notre fanfare municipale ainsi que l'Ecole de musique de Pully. En effet, celle-ci devrait pouvoir bénéficier d'un endroit digne de ses qualités et on aurait pu imaginer un projet de type conservatoire. La Ville de Pully de bientôt 18'000 habitants devrait sérieusement envisager un endroit pouvant recevoir des musiciens et leur offrir un environnement à la hauteur des qualités de la fanfare de Pully et de l'Ecole de musique de Pully. Mon vote sera guidé par les documents mis à ma disposition mais aussi au regard des documents vacants, des projets vacants et d'une proposition décente pour la fanfare, l'Ecole de Pully et pour la Ville de Pully. Je vous remercie.

**M. Michel Godard demande la parole :**

J'aimerais juste poser une question à la Municipalité. Est-ce que le terrain concerné par le projet dont on parle aujourd'hui est déjà mis en séparatif ou bien faudra-t-il le prévoir en plus du préavis ?

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, elles sont très intéressantes vos questions. On va essayer de voir s'il y a une exigence de mise en séparatif qui s'applique. Je ne suis pas sûr que la quantité d'eaux usées dégagée par une école de musique soit l'élément déterminant du projet. Je pense qu'on serait bien inspiré de s'intéresser un petit peu aussi à ses qualités. Ce n'est pas interdit de les relever. J'entends bien Mme Privet qui souhaiterait un conservatoire, des locaux spacieux ... Il y a une question de proportion, de moyens, d'opportunité aussi. Ces locaux sont pratiquement vides depuis des années, en tout cas largement sous occupés. Il y a une opportunité maintenant de les utiliser de manière plus cohérente qu'on essaie de proposer à votre Conseil. On a beaucoup parlé phonique. Moi, je vous rappelle quand même que la fanfare répète depuis des années et des années au deuxième étage du Prieuré qui n'a absolument aucune isolation phonique, en plein milieu d'une zone habitée et cela ne pose aucun problème.

Tout à coup, dans de meilleures conditions, cela pose d'énormes problèmes insurmontables, c'est un peu surprenant. On n'est pas en train de punir la fanfare, Mme Privet. Tout cela a été vu en accord avec eux. Je peux vous dire que répéter au deuxième étage d'un bâtiment historique ou dans un bâtiment de plein pied, par rapport au transport des instruments, c'est aussi plus confortable. Les gens sont très contents avec la proposition qui est faite, elle complète le besoin de locaux de l'Ecole de musique de Pully mais aussi, ça n'a pas été souligné, de l'école de musique du Corps de la fanfare, n'est-ce pas, c'est aussi une école. Tous ces gens sont très satisfaits de la solution proposée. Si un jour on arrive à construire un magnifique bâtiment, le conservatoire de Pully - peut-être qu'on le fera - ce sera très bien et on trouvera une autre affectation pour l'église du Coteau.

Alors, je ne sais pas si d'ici là, M. Godard, on aura répondu à la question du séparatif. Pour le moment, il n'y a pas une exigence de mise en séparatif de cette église qui impacte les coûts de ce projet, mais je crois qu'avec les réserves du préavis, voire les comptes du budget de fonctionnement de la Commune, si vraiment il y a une nécessité impérative de mettre en séparatif, on le fera parce qu'on essaie de faire, si ce n'est pas déjà le cas, ce qu'on essaie d'imposer à tous les propriétaires privés de la Commune. Voilà, vous avez la réponse concernant le séparatif. Merci de soutenir ce préavis, Mesdames et Messieurs.

**M. Marc Zolliker, municipal, demande la parole :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers, on a la réponse à cette question. Normalement, pour toutes transformations de plus de CHF 100'000.- d'importance, le passage en séparatif est exigé. Dès lors, sachant que la garderie a été aménagée il y a quelques années et qu'elle a coûté plus de CHF 100'000.-, cela a normalement dû être le cas. On vient de vérifier. Le séparatif est effectif pour le bâtiment de l'église du Coteau. Soyez donc rassurés à ce sujet !

**Mme Verena Kuonen demande la parole :**

Mme la Municipale, en fait, cette observation vous concerne vraiment. C'est une observation purement personnelle. Je dois dire qu'au début, les propos que vous avez tenus concernant les habitants de Pully ou les citoyens qui se manifestent, ce que vous avez quand même de la peine à admettre. Moi, je dois reconnaître que ça, je n'arrive pas à le comprendre. En tant que conseillère communale, je pense qu'il est utile d'écouter nos citoyens ; c'est pour eux qu'on est là. Merci.

**Mme Lydia Masmajan, municipale, demande la parole :**

Ecoutez, je crois que nous aussi, la Municipalité, on est là au service de la population. Tout le monde est au service de la population. J'aimerais juste répondre à Mme Kuonen que nous avons longuement reçu M. Dauwalder, que nous lui avons consacré beaucoup de temps et que nous sommes toujours là pour recevoir les citoyens quand ils le désirent, dans nos bureaux, pour s'exprimer et que mes propos consistaient simplement à dire que le débat doit porter ici sur l'intérêt général et pas sur l'intérêt de particuliers, simplement. Merci.

La discussion n'est plus demandée ; la Présidente la clôt.

**Le préavis 19-2016 est accepté à une large majorité avec 4 oppositions et 11 abstentions.**

**2.4. Préavis 20-2016 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2016, 2ème série**

**Mme Anne SCHRANZ, rapportrice de la Commission des finances :**

Comme les feuilles mortes, les crédits supplémentaires, 2<sup>ème</sup> série, reviennent chaque automne. Cette année, ils ont la particularité de dégager un léger solde net positif, ce qui, en plus de la lecture attentive du préavis et du rapport, devrait vous inciter à suivre l'avis de la Commission des finances.

Celle-ci vous recommande donc à l'unanimité d'accepter ses conclusions qui sont les mêmes que celles du préavis.

**La Présidente :**

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'étant pas demandée, je passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur le fond. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Je passe au vote.

**Le préavis 20-2016 est adopté à l'unanimité.**

**2.5. Préavis 21-2016 Renouvellement du central téléphonique  
Crédit demandé CHF 460'000.-**

**Mme Nadia Privet, présidente et rapportrice de la commission ad hoc :**

La commission ad hoc, chargée de l'examen du préavis 21-2016 s'est réunie le jeudi 3 novembre 2016 de 18h00 à 19h30 ici même à la Maison pulliérane et je remercie les membres de la commission pour leur disponibilité. Elle a été aimablement reçue par M. le Syndic Gil Reichen, M. Gérald Pittet, chef du service informatique et M. Alain Capt, consultant et mandataire d'H + S communication.

Pendant une heure et demie, les commissaires ont abordé point par point le préavis mis à leur disposition. Le rapport complet vous a été transmis par M. Montavon, secrétaire du Bureau. Je résume brièvement le sujet. Notre système de téléphonie actuel est de 2001. Il a 15 ans. Actuellement, on estime à 8 à 10 ans la durée de vie d'un système comme celui-ci qui était analogique. Le nouveau système présenté est sur une base d'IP, donc de fibres optiques et ondes qui amènent beaucoup plus de confort et de compétences au niveau de la téléphonie. A toutes les questions et interrogations, MM. Reichen, Pittet et Capt ont répondu de manière claire et transparente, que ce soit sur les questions d'ordre technique, pratique, social, environnemental ou financier. Au terme de l'examen, les commissaires ont passé au vote et ont accepté à l'unanimité par 9 voix le préavis 21-2016.

La Commission des finances, réunie le 8 novembre 2016, a examiné le préavis 21-2016 pour approuver elle aussi à l'unanimité par 9 voix ce préavis.

La commission ad hoc vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 21-2016 tel qu'énoncé :

1. d'approuver l'acquisition d'un nouveau système de Téléphonie IP / Communication Unifiée selon descriptif du présent préavis ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 460'000,00 TTC destiné à couvrir les coûts de ce projet ;
3. de financer ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à un amortissement de ces dépenses sur 5 ans au maximum, déduction faite des montants facturés aux différents partenaires.

Je vous remercie pour votre écoute.

**La Présidente :**

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'est pas demandée. Nous passons au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La discussion sur le fond est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Le préavis 21-2016 est adopté à l'unanimité.**

## **2.6. Propositions individuelles**

**La Présidente :**

Aucune proposition individuelle, motion ou postulat ni aucune interpellation n'a été déposée en vue de la présente séance.

## **2.7 Divers**

### **2.7.1. Mme Lena Lio demande la parole :**

#### **Fonds d'encouragement à l'efficacité énergétique**

Le 10 novembre dernier, j'ai assisté avec intérêt à la présentation organisée par la Municipalité concernant l'assainissement énergétique des bâtiments. A cette occasion, il a été fait mention d'un fonds d'encouragement à l'efficacité énergétique qui doit servir, en particulier, à payer la moitié d'un audit énergétique tel que ceux proposés aux propriétaires privés par l'association Eco Building. Pour rappel, le projet de création de ce fonds a fait l'objet de la communication n° 13-2015 présentée au Conseil communal dans sa séance du 24 juin 2015. Dès lors, je souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

- Ce fonds est-il déjà constitué et disponible ?
- Comment est-il prévu de l'alimenter ?
- Quelle est la limite disponible prévue pour soutenir les initiatives privées en matière énergétique ?

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses.

#### **M. Marc Zolliker, municipal, demande la parole :**

J'aimerais tout d'abord remercier Mme la Conseillère Lena Lio de m'avoir transmis ces questions avant le Conseil de ce soir. Je peux ainsi y répondre immédiatement et brièvement, comme vous le constaterez.

A la première question sur la constitution de ce fonds, je peux répondre très simplement : non, ce fonds n'est pas encore constitué. La Municipalité, en fait, est en pleine réflexion concernant la création d'un éventuel fonds d'encouragement à l'efficacité énergétique. Cette réflexion inclut également le mode d'alimentation de ce fonds parce qu'il y a plusieurs manières de faire. Je ne suis donc malheureusement pas en mesure de répondre à cette question ce soir.

D'autre part, la Municipalité a lancé quelques ballons d'essai, comme on dit, telle que la démarche proposée lors de la soirée du 10 novembre aux propriétaires avec l'association Eco Building. Elle subventionne également, comme vous le savez, par exemple l'achat de vélos électriques par les habitants de Pully. Ces quelques actions ponctuelles sont pour l'heure financées par le budget. Voilà les limites du financement. J'espère avoir répondu aux interrogations de Mme la Conseillère Lio en attendant de pouvoir communiquer plus précisément à votre Conseil les intentions de la Municipalité en la matière. Je vous remercie pour votre attention.

### **2.7.2 Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :**

#### **Plateforme scientifique de l'EPFL au large de Pully**

Je m'adresse à M. le Syndic. J'aimerais savoir si la Municipalité a été consultée pour l'installation de la plateforme scientifique de l'EPFL pour 10 ans au large de Pully. D'après le journal 24heures, cette plateforme fera 100 m<sup>2</sup>, elle sera surmontée d'un petit édifice de 4 m de haut et il y aura évidemment un périmètre de sécurité autour de celle-ci. Merci pour votre réponse, M. le Syndic.

#### **M. Gil REICHEN, syndic :**

Oui, la Municipalité a dû donner un préavis sur ce projet. On en avait d'ailleurs informé votre Conseil à l'époque. Dans son appréciation, la Municipalité a considéré que l'intérêt scientifique du projet primait sur l'éventuel impact paysager. Elle ne partage pas, de ce point de vue, l'avis des opposants au projet qui viennent d'être déboutés par les instances juridiques.

### **2.7.3 Mme Nadia Privet demande la parole :**

#### **Pully Passion – ouverture et animations dominicales**

J'espère pouvoir clore ce Conseil avec une petite note un peu plus gaie et plus sympathique et vous annoncer les festivités de la fête des Grelottins et Grelottines dont vous avez certainement tous entendu parler.

Le dimanche 4 décembre, Pully Passion, l'association des commerçants, artisans et entreprises de Pully vous invite pour sa 2<sup>ème</sup> édition d'ouverture dominicale à Pully : 40 commerces ouverts pour l'occasion et 30 artisans invités dans les arcades. St-Nicolas, sous les traits de M. le Conseiller Alexis Bailly, qui, fidèlement, reprendra le vêtement, le rôle du Saint et la barre de son navire, et le père fouettard sous les traits bien dissimulés de M. Leonardo Kardum, ancien conseiller de ce Conseil et tout aussi fidèle et généreux, avec bien sûr l'âne de St-Nicolas, réaliseront un cortège, dès 14h00 depuis le port de Pully, car ils débarqueront de notre bleu Léman, puis dans toute la Ville avec, à leur suite, les Grelottins et Grelottines, accompagnés et protégés par nos invités d'honneur, les scouts de Pully.

Toute personne, enfant, adultes, présentant des grelots sur ses vêtements sera convié à suivre St-Nicolas qui distribuera des friandises au Café-Théâtre de la Voirie à 16h00, mais aussi des lots tirés au sort pour les participants au concours des Grelottins. De 10h00 à 18h00, sonneurs de cloches, cors des Alpes, barbus de la Gruyère, armée médiévale, mais aussi concerts pop-rock sur la Place Neuve et au Café-Théâtre de la Voirie, de nombreux stands de bouche feront de ce dimanche un rendez-vous familial à ne pas manquer.

Au nom de Pully Passion dont je suis la présidente, je tiens à remercier particulièrement la Municipalité de Pully pour son soutien indispensable ainsi que tous les services communaux qui oeuvrent dans l'ombre pour cette manifestation. Les services de la police municipale, des écoles, de la jeunesse et des sports, de la voirie, des eaux et forêts, des domaines, mais aussi l'Association de la Grand-Rue, la fanfare de Pully ainsi que tous les bénévoles, commerçants et sympathisants d'ici et parfois d'ailleurs. De plus, notre association a ouvert un site que je vous invite à découvrir et à critiquer de manière constructive : [www.pullypassion.ch](http://www.pullypassion.ch) qui vous fournira toutes les informations sur cette manifestation, mais aussi sur les commerces et entreprises de Pully ainsi que l'origine et les vœux de Pully Passion.

Nous vous attendons toutes et tous pour ce moment de rire et de découvertes, seul ou en famille. Merci beaucoup.

#### **2.7.4 Mme Lena LIO demande la parole :**

##### **Association Pully-Nord – fête de Noël**

Au nom de l'Association de Pully-Nord, j'ai le plaisir de vous inviter à notre traditionnelle fête de Noël qui aura lieu le lundi 12 décembre 2016 sur la place Chantemerle. On commence par l'accueil avec le carillon à 16h45. A 17h00, il y aura des chants par les enfants de toutes les classes de Chantemerle près de l'arbre de Noël. A 17h30, nous partagerons le verre de l'amitié - il y aura du vin chaud - en présence du Père-Noël. Avec tous les membres du Comité, je me réjouis de vous rencontrer à cette occasion en compagnie de vos proches pour cette joyeuse fête hivernale. Merci.

##### **La Présidente :**

Merci Mme Lio. Beaucoup de festivités en vue pour cette fin d'année.

Nous arrivons au terme de cette séance. Il est 21h25. Je clos la discussion et vous remercie toutes et tous de votre attentive collaboration. Notre prochain rendez-vous est fixé au 14 décembre et je vous rappelle que cette séance débutera à 18h00. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée et un bon retour dans vos foyers.

La Présidente :

Le secrétaire :

Anne Viredaz Ferrari

Bernard Montavon